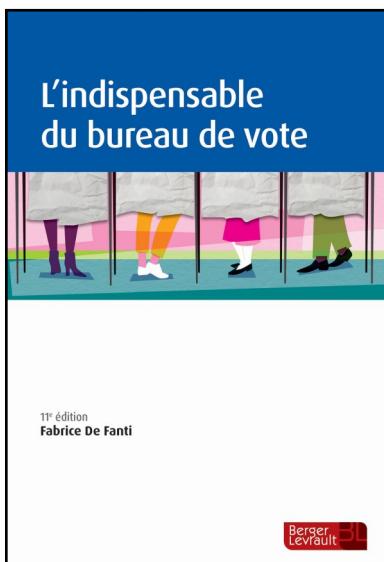


L'indispensable du bureau de vote

De Fabrice De Fanti



Parution : 5 février 2026

Collection : Hors-collection

Broché : 120 p. | 16 x 24 cm

Prix :

- 8,90 € TTC jusqu'au 28/02
- 11 € TTC à partir du 1/03

Réf. 121951

ISBN : 978-2-7013-2301-5

Préparer les élections en toutes confiance

Peut-on déposer dans l'urne des bulletins téléchargés sur Internet ? La présentation de la carte électorale est-elle obligatoire ? Selon quelles formes les résultats du scrutin sont-ils rendus publics ?

L'indispensable du bureau de vote est un guide conçu pour permettre aux membres du bureau de vote de réagir rapidement à toute situation le jour du scrutin.

Pratique et facile à consulter, il couvre de manière chronologique l'ensemble de l'organisation des opérations électorales, de la préparation du matériel à la proclamation des résultats, en passant par l'ouverture du scrutin, les opérations de dépouillement jusqu'à la rédaction du procès-verbal des opérations électorales.

Entièrement refondue, cette nouvelle édition intègre :

- des exemples pratiques issus de la jurisprudence ;
- des points récapitulatifs pour le jour J en annexes ;
- un index enrichi pour mieux se repérer dans l'ouvrage.

Les annexes fournissent notamment, sous forme de modèles ou de schémas, des éléments supplémentaires pour le jour du scrutin, tels que la liste des pièces permettant de justifier son identité, des modèles de feuille de dépouillement ou d'affiche pour la proclamation écrite des résultats.

L'indispensable des élections municipales de 2026 à placer aux côtés du Code électoral sur chaque table de vote.

Fabrice De Fanti a été directeur administratif d'une commune de 66 000 habitants et est actuellement formateur au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Sommaire

Sommaire

Avant-propos

Partie 1 – La constitution du bureau de vote

Chapitre 1 – Les moyens humains

Section 1 – Le président

Section 2 – Les assesseurs

Section 3 – Le secrétaire

Section 4 – Les délégués

Section 5 – La commission de contrôle

Chapitre 2 – Les moyens matériels

Section 1 – L’agencement matériel du bureau de vote

Section 2 – Le matériel électoral

Partie 2 – Les opérations de vote

Chapitre 1 – Le rôle du président du bureau de vote

Chapitre 2 – L’ouverture du scrutin

Chapitre 3 – La réception des votes

Section 1 – Les électeurs admis à voter

Section 2 – Le processus obligatoire de vote

Section 3 – Le vote par procuration

Chapitre 4 – La désignation des scrutateurs

Chapitre 5 – La clôture du scrutin

Partie 3 – Le dépouillement

Chapitre 1 – Mode opératoire des opérations de dépouillement

Chapitre 2 – L’organisation des tables de dépouillement

Chapitre 3 – Le dénombrement des émargements, des enveloppes et des bulletins

Section 1 – Le dénombrement des émargements

Section 2 – Le dénombrement des enveloppes et des bulletins trouvés dans l’urne

Chapitre 4 – Le décompte des suffrages

Section 1 – La lecture et le pointage des bulletins

Section 2 – La validité des bulletins

Section 3 – La détermination des suffrages exprimés

Section 4 – Le nombre de suffrages obtenus par candidat ou par liste

Partie 4 – L’établissement du procès-verbal des opérations électorales

Chapitre 1 – L’établissement du procès-verbal par le bureau de vote

Chapitre 2 – Les documents à joindre à l’exemplaire du procès-verbal destiné à la préfecture

Partie 5 – La transmission du procès-verbal et la proclamation des résultats

Chapitre 1 – Dans les communes comportant un bureau de vote

Section 1 – La proclamation des résultats

Section 2 – La transmission du procès-verbal à la préfecture

Chapitre 2 – Dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote

Section 1 – La transmission des procès-verbaux au bureau de vote centralisateur

Section 2 – La proclamation des résultats

Section 3 – La transmission du procès-verbal récapitulatif à la préfecture

Chapitre 3 – Les dispositions à prendre après la proclamation des résultats

Annexes

Annexe 1 – Le recrutement du personnel du bureau de vote

Annexe 2 – Procédure d’installation, de gestion et de rangement du bureau de vote

Annexe 3 – Liste des pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote (communes de 1 000 hab. et plus)

Annexe 4 – Feuille de dépouillement pour les scrutateurs (modèle)

Annexe 5 – Affiche pour la proclamation écrite des résultats (modèle)

Annexe 6 – Formulaire de réquisition de la force publique (modèle)

Annexe 7 – Le contentieux électoral, ou le troisième tour de scrutin

Annexe 8 – Le déroulement du scrutin (schéma)

Annexe 9 – Briefing du bureau de vote

Annexe 10 – Mode de scrutin des élections municipales

Sites Internet utiles

Index

Contact Presse : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

Plus d’information sur berger-levrault.com rubrique « Maison d’Édition »

© Berger-Levrault